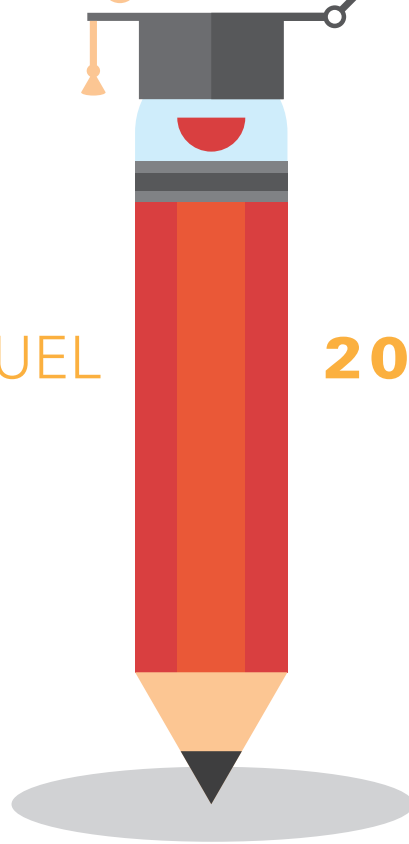




RAPPORT ANNUEL

2013 - 2014



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES



Message de la présidente et de la directrice générale

La production du rapport annuel de toute commission scolaire demeure un moment privilégié pour faire le point sur tout ce qui a été accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler... et sur le chemin qui reste à parcourir.

Nous sommes fiers de faire état, dans les pages qui suivent, des faits et gestes posés en 2013-2014, par l'ensemble des dirigeants et membres du personnel de la Commission scolaire des Chênes. Le présent rapport annuel revêt un caractère particulier, puisqu'il est le reflet de la dernière année de mandat du conseil des commissaires qui a complété, pour ainsi dire, un septennat (2007-2014), lequel a pris fin avec l'élection générale du 2 novembre 2014.

Ce bilan se veut aussi le reflet des résultats obtenus dans le cadre de la **Convention de partenariat**, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du plan stratégique de la commission scolaire.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que la commission scolaire continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité. C'est là l'essence même de son engagement et celui-ci ne s'est pas démenti en 2013-2014, dans un contexte à nouveau marqué par les impacts des règles budgétaires annoncées par le MELS, lesquelles ont engendré des compressions importantes dans le milieu de l'éducation et auxquelles notre commission scolaire n'a pas échappé.

Malgré cela, à la Commission scolaire des Chênes, l'éducation « Grand public » prend tout son sens, de la maternelle 4 ans jusqu'aux cours de formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Toutes et tous trouvent leur compte parmi les nombreux parcours de formation offerts.

De plus, au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de la Commission scolaire des Chênes est de toujours assurer à sa clientèle des services d'experts spécialisés exclusifs et gratuits dans ses établissements. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Qu'il nous soit permis de saluer toutes ces femmes et tous ces hommes qui, dans leur quotidien, ont posé les gestes qu'il fallait poser pour donner à 13 500 élèves (jeunes et adultes), tous les outils nécessaires à leur réussite. Qu'ils soient enseignants, professionnels, membres du personnel de soutien, cadres, commissaires, parents... chacune et chacun méritent notre plus haute considération.



Jeanne-Mance Paul
Jeanne-Mance Paul
présidente



Christiane Desbiens
Christiane Desbiens
directrice générale

Notre mission, notre vision, nos valeurs

MISSION

La Commission scolaire des Chênes a pour MISSION d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

VISION

D'ici 2018, la Commission scolaire des Chênes se démarquera :

Par la CONFIANCE qu'elle a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite

Par la RECONNAISSANCE des compétences de son personnel et de son potentiel

Par sa RECHERCHE SOUTENUE de données probantes et crédibles

Par un PARTENARIAT FORT tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes

ATTEINDRE UN HAUT NIVEAU DE RÉUSSITE POUR TOUS SES ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES

VALEURS

Dans ses interventions, la Commission scolaire des Chênes est animée de fortes valeurs organisationnelles :

L'ENGAGEMENT... qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages et par la participation de chacun* au développement du potentiel des élèves

*(Partenaires sociaux, parents, personnel, communauté, élèves)

LE RESPECT... qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle

LA PERSÉVÉRANCE... qui s'exprime par la conviction que tous les élèves peuvent apprendre si l'on utilise les bonnes stratégies (le travail, l'effort et l'engagement sont à la base de la persévérance).



Le conseil des commissaires

Jeanne-Mance Paul

Présidente *

École Saint-Majorique

Jean-François Houle

Vice-président *

École Bruyère

École Saint-Charles

Isabelle Marquis

Présidente du comité exécutif *

École Saint-Pie X

École Jean-Raimbault

École Saint-Louis-de-Gonzague

Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Alain Charest

Vice-président du comité exécutif *

Clément Bernard

École Saint-Pierre

École Frédéric-Tétreau

Lucie Gagnon *

École Saint-Simon

École Duvernay

École L'Aquarelle

François Carrier

École Sainte-Marie

École Notre-Dame-du-Rosaire

Mélanie Caron *

Commissaire-parent

Gaétan Delage

École Saint-Nicéphore

École L'Avenir

Vicky Desmarais

École Carrousel

Geneviève Desrosiers

École Cyrille-Brassard

Monique Goulet

École Jeanne-Mance

École Saint-Joseph

Centre Marcel-Proulx

Centre Sainte-Thérèse

François Langlois

École aux Quatre-Vents

Guylaine Lavigne

École à l'Orée-des-Bois

Guy Leroux

École Notre-Dame de Durham-Sud

École Sainte-Jeanne-d'Arc

École Saint-Jean

Stéphanie Lacoste *

Commissaire-parent

Bernard Nault *

École Notre-Dame-du-Bon-Conseil

École Saint-Félix

École Des 2 Rivières

Réjean Paquette

École Christ-Roi

École Saint-Étienne

École La Poudrière

Manon Rivard *

École Roméo-Salois

École Jésus-Adolescent

Danielle Tear

École Saint-Bonaventure

École Saint-Eugène

École Saint-Guillaume

Diane Therrien Camirand

École Marie-Rivier

École Immaculée-Conception

* Membres du comité exécutif en 2013-2014



Bilan du conseil des commissaires

Les séances ordinaires et extraordinaires

Au cours de l'année 2013-2014, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a tenu 15 séances, soit 11 régulières et 4 extraordinaires.

Les ateliers de travail

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires ont pris part à 25 ateliers de travail, dont un certain nombre ont été tenus à la suite d'une séance (ordinaire ou extraordinaire) du conseil.

Les comités

En 2013-2014, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Chênes a constitué les comités suivants :

- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Vérification
- EHDAA
- Consultatif en transport scolaire
- Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

Éthique

Aucune problématique n'a été soumise aux personnes chargées d'appliquer le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.*

* Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire (www.csdeschenes.qc.ca) sous la section « Politiques ».

POLITIQUES, RÈGLEMENTS ADOPTÉS, DÉCISIONS

AOÛT 2013

ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT

Le ministère des Finances autorise annuellement la commission scolaire à créer un « régime d'emprunts ». En plus de simplifier le processus d'emprunts, cette façon de procéder permet de réduire considérablement les délais pour la réalisation de l'emprunt. Cette formule permet le recours à une seule résolution des commissaires pour un montant maximum à emprunter. Les modalités de l'emprunt sont approuvées par deux membres de la commission scolaire.

La direction générale de la commission scolaire est autorisée à instituer un régime d'emprunts permettant de conclure, d'ici le 30 septembre 2014, des transactions d'emprunts d'au plus 31 787 000 \$. Ce montant inclut des soldes en capital échus et à refinancer pour 10 986 000 \$.

REMPACEMENT DU DRY-O-TRON À L'ÉCOLE MARIE-RIVIER

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2012-2013 du MELS. Le projet consiste au remplacement de l'unité « Dry-o-Tron » qui assure la déshumidification de l'air de l'enceinte de la piscine par récupération d'énergie. La nouvelle unité sera du même type mais avec une efficacité accrue ainsi que des contrôles modernes et raccordés sur le réseau de la commission scolaire pour maximiser l'efficacité énergétique dans l'opération de l'unité.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public. Il est unanimement résolu d'octroyer le contrat pour le remplacement du Dry-o-Tron à l'école Marie-Rivier à l'entreprise GNR Corbus, au montant de 149 400 \$ avant taxes.

SEPTEMBRE 2013

DÉSIGNATION - RESPONSABLE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

L'article 265 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que la commission scolaire doit nommer un responsable des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Les tâches du responsable sont celles qui sont déterminées par la directrice générale à qui la Loi confie la responsabilité totale des activités, des programmes et des ressources. Par ailleurs, le fait de nommer une personne responsable permet aussi de répondre à une demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), notamment pour savoir avec qui il doit « traiter » dans le dossier des validations de déclarations de clientèle d'élèves HDAA. Il est unanimement résolu de désigner M. Mario Belisle comme responsable des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

AUTORISATION – PQI

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). La commission scolaire a analysé le service rendu à sa clientèle inscrite dans les programmes de formation professionnelle du secteur alimentation. Il en est ressorti que l'espace est actuellement insuffisant pour répondre aux programmes établis par le MELS.

Les installations actuelles datent de la construction de l'école Marie-Rivier en 1955 et du réaménagement réalisé en 1977 pour « moderniser » les cuisines. Certains éléments ne sont plus conformes ou ont dépassé leur durée de vie utile depuis plusieurs années.

D'autre part, l'aménagement des espaces du secteur de l'alimentation dans le même bâtiment que l'école secondaire ne permet pas le réaménagement et l'agrandissement des superficies actuelles.

Il est unanimement résolu de transmettre au MELS la demande d'ajout d'espace pour relocaliser les programmes du secteur de l'alimentation sur un terrain appartenant à la commission scolaire. Cette demande comprend également la transformation des locaux libérés par la formation professionnelle pour accueillir des élèves de niveau secondaire.

RENOUVELLEMENT D'UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LE PROGRAMME PARTICULIER EN DANSE À L'ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT

L'école Jean-Raimbault a mis en place le programme particulier en danse. La réalisation de ce programme implique une mise à jour de la demande tous les 5 ans afin de conserver la reconnaissance de programme de formation en arts-études.

La reconnaissance actuelle vient à échéance et il y a lieu de renouveler la demande. Pour se faire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande que l'école obtienne l'appui du conseil des commissaires. Il est unanimement résolu de demander au MELS d'approuver la reconnaissance arts-études en danse de l'école Jean-Raimbault pour les années 2013-2018.

OCTOBRE 2013

ÉTAT FINANCIER 2012-2013 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires. Madame Sylvie Camiré et M. Patrick Marion, du cabinet Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présentent sommairement leur rapport. Un résumé explicatif de l'état financier est également présenté. Il est unanimement résolu d'accepter le rapport du vérificateur externe, document joint et faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2012-2013.

ACHAT D'UN IMMEUBLE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DU TRANSPORT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 23 septembre 2013, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malavoy, accompagnée du député de Johnson et ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, annonçait une subvention de 8 340 916 \$ pour permettre à la commission scolaire des Chênes d'offrir le programme de mécanique de véhicules lourds.

La commission scolaire avait obtenu, pour l'année scolaire 2012-2013, une autorisation de prêt de carte avec la Commission scolaire de l'Énergie, mais il avait été impossible de mettre en place le programme. Par la suite, la commission scolaire a demandé, pour l'année scolaire 2013-2014, une autorisation permanente que le MELS a accordée, sans toutefois préciser l'investissement.

Il était maintenant devenu possible de répondre aux besoins des entreprises et de démarrer des cohortes dans ce programme avec un scénario de location-achat, le temps que se précisent les investissements. Le 18 juin 2013, le conseil des commissaires a adopté une résolution qui consentait un bail de location-achat avec l'entreprise 9141-6792 Québec Inc. pour l'immeuble situé au 220, boulevard Industriel à Saint-Germain-de-Grantham.

Maintenant que l'annonce ministérielle est faite, il y a lieu de passer à la seconde étape, soit de procéder à l'achat du dit immeuble. De façon majoritaire, il est résolu d'acquérir l'immeuble situé au 220, boulevard Industriel à Saint-Germain-de-Grantham, de se prévaloir de l'option d'achat du terrain adjacent audit immeuble d'une superficie approximative de 85 000 pi², au montant de 5 \$ pi², sous réserves des dimensions cadastrales; et d'autoriser la directrice générale à finaliser les ententes relatives à cette acquisition.

NOVEMBRE 2013

AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF – ÉCOLE MARIE-RIVIER – OCTROI DE MANDATS AUX PROFESSIONNELS

Le 28 octobre 2013, le MELS annonçait l'autorisation de procéder à l'agrandissement du complexe sportif de l'école Marie-Rivier. À la suite à cette annonce, il fallait procéder à l'appel d'offres public pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier. Il est unanimement résolu d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet du gymnase à la firme Demers Pelletier, Régis Côté et associés Architectes; et d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet du gymnase à la firme Les Consultants S.M. inc.



Bilan du conseil des commissaires (suite)

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU – VÉHICULES LOURDS – OCTROI DE MANDATS AUX PROFESSIONNELS

Le 23 septembre 2013, le MELS annonçait une subvention de 8 340 916 \$ pour permettre à la Commission scolaire des Chênes d'offrir le programme de mécanique de véhicules lourds. À la suite de la résolution du conseil des commissaires autorisant l'acquisition de l'immeuble situé au 220, boulevard Industriel à Saint-Germain-de-Grantham, le Service des ressources matérielles a demandé des offres de services professionnels en architecture, en mécanique/électricité et structure/génie civil afin de réaliser les travaux d'aménagement et d'agrandissement audit immeuble. Il est unanimement résolu d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture à la firme Bilodeau, Baril Associés; d'octroyer le mandat de Services professionnels en mécanique et électricité à la firme Énerco Groupe Conseil S.E.N.C.; et d'octroyer le mandat de services professionnels en structure et génie civil à la firme Larocque-Cournoyer S.E.N.C.

DÉCEMBRE 2013

ADOPTION - CADRE ORGANISATIONNEL 2014-2015

La consultation sur la réorganisation des territoires pédagogiques du secteur C s'actualisera dans le cadre organisationnel 14-15. Au cours des dernières années, la Commission scolaire des Chênes a connu une augmentation du nombre d'élèves fréquentant ses écoles primaires. Les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport anticipent d'autres augmentations dans les années qui viennent. De plus, la diminution du nombre d'élèves par classe amorcée depuis quelques années amène, elle aussi, des changements au niveau de la répartition de la clientèle.

C'est dans ce contexte que la Commission scolaire des Chênes a demandé et obtenu l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la construction d'une nouvelle école sur son territoire. Cette école appelée école « C », dans la consultation qui a eu lieu, vient ajouter plus de 350 places-élèves. Lors de cette consultation, les différents groupes concernés ont pu se prononcer sur différentes orientations qui touchaient les territoires pédagogiques des écoles environnantes : Bruyère/Saint-Charles et Cyrille-Brassard. Le cadre organisationnel est adopté en tenant compte de cette réalité.

CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE C – OCTROI DE CONTRAT

Au printemps 2013, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorisait la construction d'une troisième école primaire à Drummondville dans le secteur Saint-Charles. Cette école sera de type 2-14 soit deux maternelles et 14 classes au primaire. Elle comptera aussi un local de service de garde. Dès lors, les professionnels furent sélectionnés et mandatés pour réaliser les plans et devis. Le budget alloué par le MELS pour la construction du bâtiment et des aménagements extérieurs est de 6 136 518 \$. À cette somme s'ajoutent diverses enveloppes pour le MAO, les contingences et autres. Au terme du processus d'appel d'offres

public, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de construction de l'école « C » à l'entreprise Construction Allard au montant de 6 285 890 \$ (avant taxes);

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

Annuellement, et conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Depuis l'adoption du projet de loi 56, il rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation.

Le rapport annuel doit être transmis à la Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année. En conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2012-2013 a été diffusé dans le journal L'Express, édition du 4 décembre 2013.

Le rapport annuel est déposé et adopté séance tenante.

JANVIER 2014

DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'EMPRUNT À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE – AGRANDISSEMENT DU GYMNASÉ DE L'ÉCOLE MARIE-RIVIER

Le 24 octobre 2013, la commission scolaire recevait une lettre l'informant que le projet d'agrandissement du gymnase de l'école Marie-Rivier avait été retenu dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II.

Ce projet serait admissible à une subvention maximale de 50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 2 611 199 \$. À la suite des échanges intervenus depuis, le coût total du projet est estimé à 5 237 404 \$ et la subvention maximale admissible est de 2 563 505 \$. La quote-part de la commission scolaire est établie à 2 673 899 \$.

Comme l'autre partie du projet est aux frais de la commission scolaire, il apparaît nécessaire de faire une demande d'autorisation d'emprunt à la charge de la commission scolaire pour ne pas mettre en péril les liquidités de la commission. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

CONVENTION DE PARTENARIAT

La Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque commission scolaire doit se doter d'une convention de partenariat qui tient compte des objectifs du plan stratégique de la commission scolaire et qui doit être convenue avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Des travaux ont été menés pour déterminer les objectifs, les cibles et les moyens à inclure dans la convention de partenariat. Le bureau régional

du MELS a accompagné la commission scolaire dans cette démarche qui a été présentée à deux reprises au conseil des commissaires.

La convention de partenariat entre le MELS et la commission scolaire doit être signée par la Ministre dans le courant de l'année.

ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR 2014-2015

En 2012-2013, le conseil reconduisait la politique du transport scolaire pour 2013-2014, afin de permettre de compléter l'analyse des annexes et aussi de poursuivre les discussions avec les différentes municipalités concernant la signature de protocole d'entente.

Comme il a été impossible de conclure des ententes et qu'à première vue, il existe des situations pour lesquelles les annexes sont nécessaires pour définir certains droits au transport, il apparaît nécessaire de reconduire la politique actuelle pour 2014-2015. D'ici l'hiver 2015, chaque situation des annexes sera évaluée avec une grille d'analyse pour justifier ou non le droit au transport dans une zone de marche de certains secteurs.

Cette analyse sera basée sur des critères définis à l'intérieur de la politique et pourra être bonifiée au besoin. Chaque recommandation d'accorder le droit au transport fera l'objet d'une résolution au conseil des commissaires. Chaque analyse et chaque recommandation constitueront le registre de zones de droit au transport dans les territoires de marche. Le conseil adopte une résolution à cet égard.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

En juin 1999, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes procédait à l'adoption, par voie de résolution (102/99) de la composition des conseils d'établissement en suivi aux consultations auprès des groupes concernés.

Il convient de rappeler, en outre, que cette composition fixait à « 250 élèves et moins » et « 251 élèves et plus » la norme visant à déterminer le nombre de membres de chaque conseil d'établissement des écoles de l'ordre primaire (nombre de parents, enseignants, autres personnels, service de garde, représentants de la communauté). Le même exercice avait été fait pour les écoles secondaires (Jeanne-Mance, Jean-Raimbault, La Poudrière et Marie-Rivier) et, à l'époque, l'école Saint-Frédéric. Il en était de même pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

L'évolution de la clientèle de la Commission scolaire des Chênes, au fil des ans et, plus particulièrement, l'ajout du 2^e cycle du secondaire à l'école Jeanne-Mance, la fin des activités de « l'école » Saint-Frédéric (en 2007) et la création récente de « l'école des parcours axés sur l'emploi »; font en sorte qu'il y a lieu de revoir la composition des différents conseil d'établissement et, ce faisant, de rescinder la résolution 102/99, le tout en conformité avec l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique. Le conseil adopte une résolution qui vient déterminer le nombre de représentantes et de représentants des parents et des membres du personnel aux conseils d'établissement.

FÉVRIER 2014

MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À MME JEANNE-MANCE PAUL ET M. PABLO DESFOSSÉS

Le conseil adopte, de façon unanime, une motion de félicitations à l'endroit de M^{me} Jeanne-Mance Paul, présidente, et de M. Pablo Desfossés, enseignant. Cette motion fait suite à l'attribution, par le député de Johnson à l'Assemblée nationale, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et ministre responsable des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, Yves-François Blanchet, de la Médaille de l'Assemblée nationale à M^{me} Paul et M. Desfossés. Le Ministre voulait ainsi reconnaître l'apport exceptionnel de M^{me} Paul dans le domaine de l'éducation, de même que l'envergure des projets menés par M. Desfossés en environnement et en développement durable.

MARS 2014

OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU – VÉHICULES LOURDS

À la suite de la décision du conseil de procéder à l'achat de l'immeuble situé au 220, boulevard Industriel à Saint-Germain-de-Grantham et considérant que cet immeuble nécessite des aménagements pour accueillir ce nouveau programme de formation; le conseil octroie, par voie de résolution (et au terme du processus d'appel d'offres) d'accorder le contrat d'aménagement du CFPPR – véhicules lourds à l'entreprise Deshaies et Raymond Inc., au montant de 3 325 500 \$ (avant taxes).

AVRIL 2014

FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS - MATÉRIEL PÉRISSABLE - REPROGRAPHIE

En vertu de la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes, article 2.3.1, le conseil des commissaires établit annuellement un tarif maximum pour les établissements au niveau de la reprographie. Le conseil d'établissement établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu. Le conseil procède donc à l'adoption des tarifs 2014-2015 pour le matériel périssable – reprographie : 45 \$ pour un élève du préscolaire et du primaire ; 64 \$ pour un élève du secondaire

REMPLACEMENT DES « SAN » (STOCKAGE AREA NETWORK) PHASE I

Dans le but d'augmenter la capacité de stockage pour offrir un meilleur service aux utilisateurs, pour obtenir un meilleur site de relève et pour permettre une éventuelle implantation de « Cloud » (informatique), le Service des technologies de l'information a procédé à une analyse budgétaire pour permettre l'acquisition de ces équipements.



Bilan du conseil des commissaires (suite)

L'évaluation se situe autour de 72 000 \$ avant taxe. Considérant ce montant et conformément à politique en application à la commission scolaire, le STTI a invité trois fournisseurs à faire une proposition suite au dépôt du document d'appel d'offres.

Sur les trois soumissionnaires invités, un seul a déposé une proposition. Selon le responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) de la commission scolaire et après vérification auprès du Conseil du trésor, il est permis d'accepter cette unique proposition si, selon l'évaluation, le prix est jugé raisonnable. Il est donc résolu d'accorder le contrat à l'entreprise ProContact informatique au montant de 64 192 \$ avant taxes

MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

À la suite de la cessation de l'utilisation du laboratoire informatique de l'école Saint-Jean par le centre informatique Wickami, la municipalité informait la commission scolaire de son désir de modifier le protocole d'entente afin de retirer les articles y étant associés, ainsi que d'autres articles reliés au déneigement et à la tonte de pelouse.

Au terme de pourparlers, il fut convenu que la tonte de pelouse du parc Wickami resterait aux frais de la municipalité. De plus, la municipalité collaborera en effectuant l'appel d'offres pour le déneigement de l'école en attribuant elle-même le contrat, lequel sera facturé à la commission scolaire des Chênes. Quant à l'épandage d'abrasif, la municipalité effectuera elle-même les travaux qui seraient facturés au coût réel à la commission scolaire. Le conseil adopte une résolution entérinant les modifications au protocole d'entente.

MAI 2014

OCTROI DE CONTRATS - PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE LA MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2013-2014 DU MELS, DU PLAN RÉNO-ÉCOLES OU DE LA PLANIFICATION TRIENNALE DES DÉPENSES DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS

Le conseil procède à l'octroi de contrats pour différents projets retenus dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS, du plan Réno-Écoles issu de la politique économique du Québec ou de la planification triennale des dépenses de réhabilitation des terrains contaminés. Ces projets sont :

- École Cyrille-Brassard – Réfection de l'enveloppe intérieure
- École Notre-Dame du Bon-Conseil – Mise aux normes des issues et de la protection incendie
- École Jean-Raimbault – Réfection de l'enveloppe extérieure et de la toiture
- École Saint-Étienne – Réfection de la chaufferie et des sanitaires
- École Saint-Eugène – Mise aux normes des issues, protection incendie et chaufferie – octroi de contrat
- École Sainte-Marie – Réhabilitation environnementale des sols
- École Saint-Jean – Réfection de la toiture, des sanitaires et accessibilité

TARIFICATION – PROGRAMMES PARTICULIERS

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais chargés aux parents pour les programmes particuliers de la commission scolaire. Le contexte budgétaire difficile vécu en éducation a amené le conseil des commissaires à revoir le support budgétaire accordé aux programmes particuliers, ce de façon équitable. Les activités des programmes ont été revues et déposées auprès des conseils d'établissement du secondaire afin d'avoir une recommandation sur les tarifs. Le conseil adopte donc les tarifs liés aux programmes particuliers pour l'année 2014-2015.

JUIN 2014

OCTROI DE CONTRATS - PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE LA MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2013-2014 DU MELS ET DU PLAN RÉNO-ÉCOLES

Comme il l'avait fait en mai 2014, le conseil procède à l'octroi de contrats pour différents projets retenus dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS, et du plan Réno-Écoles issu de la politique économique du Québec. Ces projets sont :

- École Saint-Pie X - Réfection de la toiture
- École Durham-Sud – Travaux de réfection et mise aux normes
- École Marie-Rivier – Mise aux normes des issues et de la protection incendie
- École Duvernay – Remplacement de la toiture
- Réfection du parement de brique et mise aux normes des issues à l'école l'Avenir

ACQUISITION ET CONTRAT DE SERVICE SUR COPIEURS MULTIFONCTIONS

Dans le cadre du renouvellement des copieurs utilisés à la commission scolaire, il est nécessaire de procéder au remplacement de plusieurs appareils, compte tenu de leur âge avancé, des arrêts d'opération croissants et de la désuétude technologique. Pour ce faire, le Service des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres public comportant une étape d'évaluation qualitative et une ouverture de soumissions. Le comité de sélection a fait l'évaluation des propositions et a formulé sa recommandation. Au terme de ce processus, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat d'acquisition des copieurs multifonction à l'entreprise GDX Bureautique, au montant de 154 062.32 \$ (avant taxes).

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION EN FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Chaque année, la commission scolaire procède à l'admission et à l'inscription des élèves dans son centre de formation générale des adultes. Pour encadrer cette démarche, la commission scolaire définit des critères d'admission et d'inscription. Ces critères sont déterminés selon la répartition de l'offre des services éducatifs adultes établie par son organisation scolaire et selon la capacité d'accueil de chaque programme et du centre.

Ces critères sont regroupés dans la nouvelle « Politique d'admission et d'inscription en formation générale aux adultes », laquelle est adoptée par le conseil.

ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2014-2015

Le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire 2014-2015, après consultation des associations concernées. Des modifications importantes sont encore une fois proposées pour tenir compte de différents événements, notamment l'augmentation de responsabilités pour plusieurs cadres scolaires. La structure, telle qu'entérinée par le conseil, tient compte de cette réalité.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2015-2025 – DEMANDE AU MELS

Le MELS demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). La commission scolaire a analysé le service rendu à sa clientèle inscrite dans les programmes de formation professionnelle du secteur alimentation. Il en est ressorti que l'espace est actuellement insuffisant pour répondre aux programmes établis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Les installations actuelles datent de la construction de l'école Marie-Rivier en 1955 et du réaménagement réalisé en 1977 pour « moderniser » les cuisines. Certains éléments ne sont plus conformes ou ont dépassé leur durée de vie utile depuis plusieurs années. D'autre part, l'aménagement des espaces du secteur de l'alimentation dans le même bâtiment que l'école secondaire ne permet pas le réaménagement et l'agrandissement des superficies actuelles.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une acceptation par le Conseil du trésor au printemps 2014. Il convient donc de représenter cette demande au MELS. Le conseil des commissaires adopte à nouveau une résolution pour soutenir la demande qui est formulée au MELS.

REDDITION DE COMPTES EN GESTION CONTRACTUELLE DES ORGANISMES PUBLICS - DÉCLARATION DU DIRIGEANT

La directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, détermine le cadre général des exigences en reddition de comptes. Elle uniformise le contenu et la forme des rapports annuels à présenter au secrétariat du Conseil du trésor pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Dans ce contexte, les commissaires autorisent la direction générale à signer la « Déclaration du dirigeant de l'organisme » et à la transmettre au Conseil du trésor.

TAUX DE TAXE SCOLAIRE 2014-2015

Le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire a été adopté par le gouvernement. Ce règlement donne les informations nécessaires pour déterminer la hauteur de la péréquation et les taux de taxation pour l'année 2014-2015. Rappelons que la loi vient déterminer

que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaut à 50% du montant reçu en 2012-2013.

La Commission scolaire des Chênes ne subit pas de perte additionnelle de subvention de l'aide additionnelle en péréquation, compte tenu de la richesse foncière. Il y a 36 commissions scolaires dans la même situation. De plus, la loi prévoit que la commission scolaire peut déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités présentes sur son territoire. En conséquence, le conseil procède à l'adoption du taux de taxation nominal à 0,35\$ du 100 \$ d'évaluation appliquera la subvention de péréquation en réduction de la taxe déterminant les taux de taxation effectifs de chaque municipalité pour l'exercice 2014-2015.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ADOPTER UN BUDGET QUI PRÉVOIT DES DÉPENSES SUPÉRIEURES AUX REVENUS

Étant donné que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser la Commission scolaire des Chênes à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus ; et que la Commission scolaire des Chênes prévoit adopter un budget pour l'exercice 2014-2015 dont les dépenses excèdent les revenus. Il est résolu (dans la perspective où le budget 2014-2015 pourra être adopté en août 2014):

- qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire des Chênes à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées ;
- que cette autorisation soit demandée au MELS uniquement si le % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2013, calculé selon la définition que le MELS établira, est insuffisant pour couvrir le déficit de l'exercice 2014-2015.
- que la hauteur de la demande d'autorisation d'un budget déficitaire soit ajustée selon le % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2013.



1+2=

État des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014

REVENUS

| | | |
|---|--------------------|-----------|
| Subvention de fonctionnement du MELS..... | 103 154 811 | \$ |
| Taxe scolaire..... | 23 066 893 | \$ |
| Autres revenus..... | 17 998 459 | \$ |
| Total des revenus..... | 144 220 163 | \$ |

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

| | | |
|---|--------------------|-----------|
| Activités éducatives..... | 101 618 995 | \$ |
| Activités administratives..... | 5 903 353 | \$ |
| Entretien des biens meubles et immeubles..... | 12 632 473 | \$ |
| Activités connexes et services d'appoint..... | 23 370 194 | \$ |
| | 143 525 015 | \$ |

DÉPENSES PAR NATURE

| | | |
|---|--------------------|-----------|
| Rémunération..... | 105 964 457 | \$ |
| Fournitures et matériel..... | 6 438 267 | \$ |
| Services, honoraires et contrats..... | 16 911 419 | \$ |
| Amortissement et charges d'investissement non capitalisables..... | 5 342 691 | \$ |
| Autres..... | 8 868 181 | \$ |
| Total des dépenses..... | 143 525 015 | \$ |

LE SURPLUS

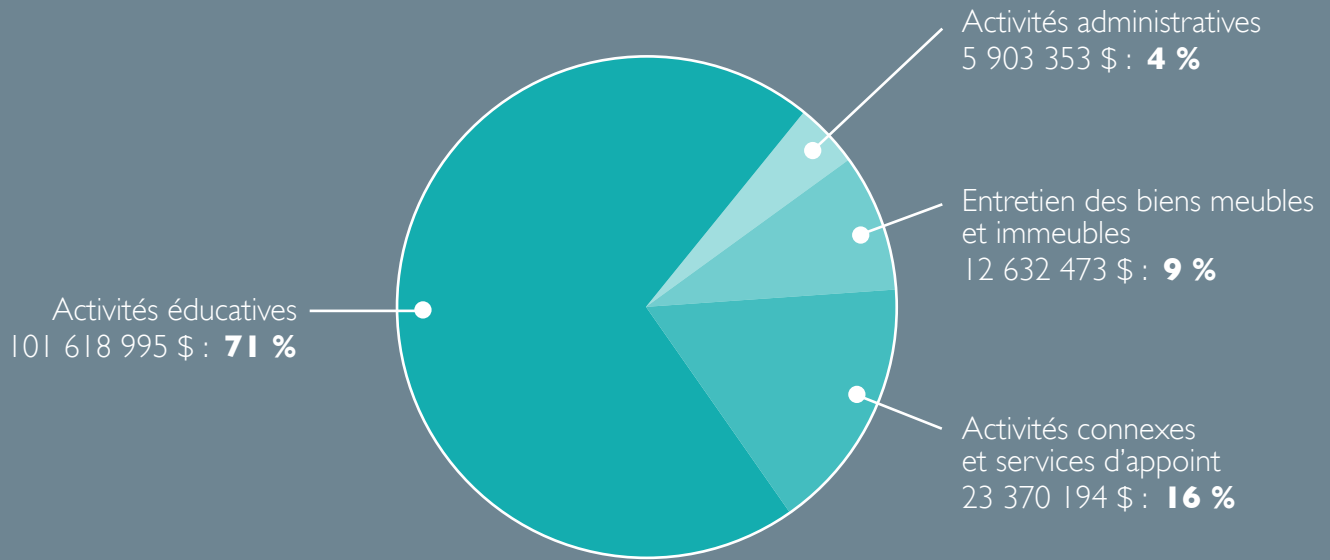
| | | |
|---|-------------------|-----------|
| Surplus accumulé au 1 ^{er} juillet 2013..... | 13 445 457 | \$ |
| Surplus de l'exercice..... | 695 148 | \$ |
| Surplus accumulé au 30 juin 2014..... | 14 140 605 | \$ |

ACTIFS FINANCIERS NETS EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MELS OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

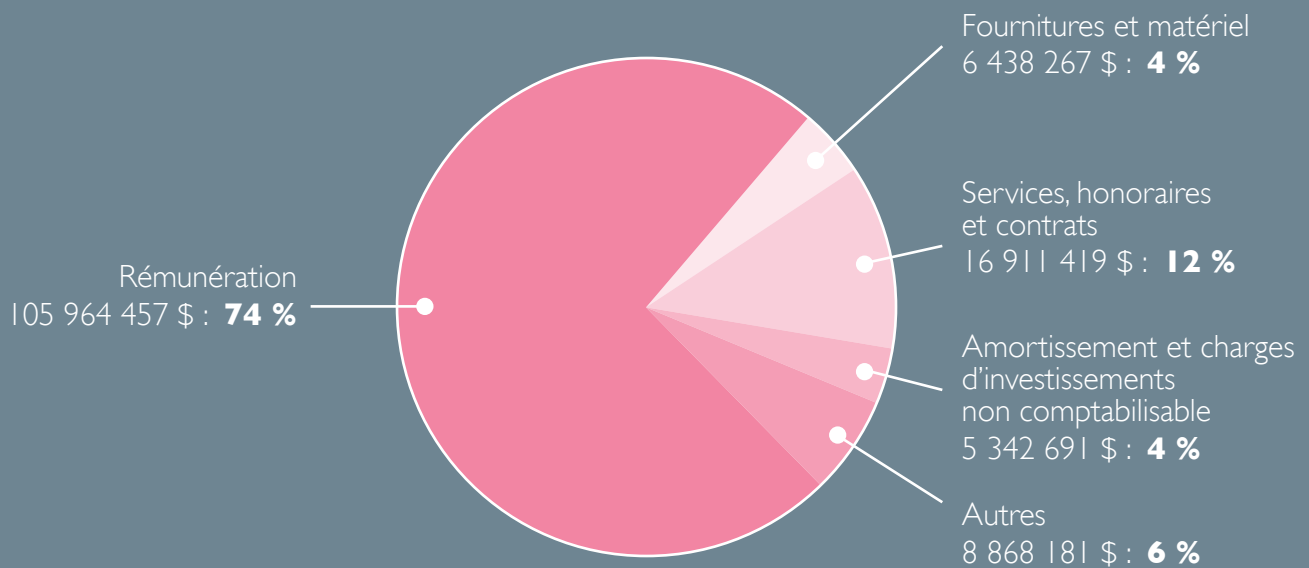
| | | |
|--|---------------|----|
| Actifs financiers nets (dette nette)..... | (89 442 891) | \$ |
| Actifs financiers financés par le MELS..... | 42 204 915 | \$ |
| Passif financier financé par le MELS..... | 136 335 581 | \$ |
| Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles..... | 1 964 862 | \$ |
| Actifs financiers nets d'un financement du MELS ou d'un autre partenaire..... | 6 652 637 | \$ |



Dépenses par activités



Dépenses par nature





Le personnel en 2013-2014

Emplois réguliers

> **Personnel de soutien**

(technique, paratechnique, administratif, manuel qualifié, manuel entretien)

537

> **Personnel professionnel**

(conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, conseillers d'orientation, autres)

106

> **Personnel enseignant**

(préscolaire et primaire, secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle, temporaire)

754

> **Personnel cadre**

72

TOTAL : 1 469

Emplois non réguliers

> **Personnel de soutien**

302

> **Personnel professionnel**

20

> **Personnel enseignant**

394

> **Personnel cadre**

3

TOTAL : 719

GRAND TOTAL : 2 188

(emplois réguliers et non réguliers confondus)

Nos établissements et services

Écoles primaires :

- > Bruyère/Saint-Charles
- > Duvernay
- > Saint-Majorique
- > Saint-Félix de Kingsey
- > Saint-Guillaume
- > Notre-Dame-du-Rosaire/Sainte-Marie
- > Saint-Joseph
- > Saint-Pie X
- > Saint-Simon/L'Aquarelle
- > Carrousel
- > L'Avenir
- > Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- > Jésus-Adolescent/Roméo-Salois
- > Saint-Jean-de-Wickham
- > Christ-Roi
- > Frédéric-Tétreau/Immaculée-Conception
- > Des 2 Rivières
- > Saint-Bonaventure
- > Saint-Étienne
- > Saint-Louis-de-Gonzague
- > Saint-Nicéphore
- > Saint-Pierre
- > Notre-Dame du Bon-Conseil
- > Saint-Eugène
- > Notre-Dame de Durham-Sud
- > Cyrille-Brassard
- > Aux Quatre-Vents/Le Relais
- > École à l'Orée-des-Bois

Écoles secondaires :

- > Jean-Raimbault
- > Jeanne-Mance
- > Marie-Rivier
- > La Poudrière
- > Parcours axés sur l'emploi

Formation professionnelle

- > Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Formation générale des adultes :

- > Centre Sainte-Thérèse

Les services

(situés au Centre Saint-Frédéric –
Siège social et centre de services aux établissements, 457 rue des Écoles)

- > Administration générale / Direction générale
- > Secrétariat général / Service des communications
- > Service aux entreprises
- > Service des ressources éducatives aux jeunes
- > Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- > Service des ressources humaines
- > Service des ressources financières
- > Service des ressources matérielles
- > Service du transport et des technologies de l'information
- > Orthophonie



Bilan des principales interventions du Service des ressources matérielles en 2013-2014

Projets d'investissement

- Plusieurs projets totalisant plus de 4 M\$ furent réalisés dans les immeubles de la commission scolaire dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien. Entre autres, les interventions portaient sur des réfections de chaufferie, de sanitaires et de toitures. Certains travaux concernaient aussi la mise aux normes et la mise à niveau de systèmes de ventilation et de sécurité incendie.
- D'autres travaux pour contrôler l'accès aux écoles, par l'ajout de gâches électriques utilisant des puces électroniques et l'ajout de caméras, ont été réalisés.

Qualité de l'air intérieur

- Dans le cadre de l'opération radon, les résultats obtenus démontrent que les écoles de la commission scolaire sont en deçà du seuil minimum que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) identifie comme inoffensif.
- La commission scolaire a renouvelé plusieurs contrats d'entretien ménager d'une durée de trois ans totalisant plus de 3,5 millions de dollars.

Capacité d'accueil pour la clientèle

• École C

L'ensemble des travaux de construction s'est réalisé durant l'année 2013-2014. Toutefois l'école a été complétée à l'été, soit après le 1^{er} juillet 2014, pour accueillir près de 300 élèves dans ce nouveau secteur. Coût de projet : 7,8 M\$.

• Centre de formation en véhicules lourds

La commission scolaire a fait l'acquisition d'un bâtiment industriel dans le but d'offrir le programme en formation professionnelle de mécanique de véhicules lourds routiers, à la suite de l'autorisation du MELS. Après avoir converti le bâtiment en centre de formation et y avoir installé tous les équipements nécessaires, le centre a pu accueillir ses premiers élèves à l'automne 2014. Coûts de projet : 8,5 M\$

• École secondaire Marie-Rivier

Le ministère a autorisé, à la suite de la demande de la commission scolaire, l'ajout d'un gymnase à l'école secondaire Marie-Rivier, pour ainsi doter cet établissement d'un gymnase triple. Les plans et devis ont été réalisés, ainsi que l'appel d'offres pour l'engagement de l'entrepreneur. Les travaux ont débuté à l'été 2014. Coût du projet : 5,2 M\$

La Commission scolaire des Chênes et la Ville de Drummondville ont signé un protocole d'entente sur l'utilisation et le partage de locaux et de plateaux sportifs. Ce protocole permet une meilleure adéquation entre le besoin et l'utilisation.

Passif environnemental

- Des interventions de décontamination des sols et d'autres d'investigations furent réalisées dans quelques écoles de la commission scolaire. De plus, une mise à jour des coûts et des demandes de subventions supplémentaires ont été acheminées au ministère.



Bilan du Service du transport et des technologies de l'information en 2013-2014

Transport scolaire

Il y a eu quelques nouveautés durant l'année, dont l'arrivée de la nouvelle école C dans le secteur Saint-Charles, ainsi que l'ajout d'un programme particulier d'éducation physique et à la santé à l'école Bruyère/Saint-Charles. Cela s'est traduit par un réaménagement partiel des parcours d'autobus ainsi que par l'ajout d'un véhicule scolaire pour réaliser le transport de tous les élèves inscrits au programme particulier.

De concert avec la Ville de Drummondville, on a implanté de nouveaux corridors scolaires pour les écoles C, Saint-Charles et Bruyère.

Avec le support du Service des technologies de l'information, le Service du transport a développé une application sur le site Web de la commission scolaire pour permettre aux parents et aux élèves de connaître leurs numéros d'autobus et de parcours, ainsi que l'heure et le lieu d'embarquement. Ces informations sont disponibles en entrant le numéro de fiche de l'élève et son code postal.

Ce nouveau service permet d'éliminer tous les envois postaux et d'obtenir une information toujours à jour et facilement accessible.

Au cours de la dernière année, les huit transporteurs auront parcouru environ 10 500 kilomètres par jour utilisant 128 véhicules. Ils auront transporté près de 10 000 élèves dans plus de 290 parcours différents.

Technologies de l'information

La commission scolaire a, au cours de l'année, investi dans son infrastructure pour mieux supporter tout le parc informatique et toute la gestion des technologies de l'information.

Le Service des technologies de l'information a changé les commutateurs de tête sur le site primaire et sur le site secondaire pour assurer une plus grande fluidité du traitement des données, de même qu'une continuité de service en toute circonstance. Pour le site de relève, un nouveau SAN (Storage Area Network) a été installé, représentant la phase 1 de la mise à jour pour rendre plus efficace la gestion de données. On a amorcé le renouvellement du réseau sans fil de la commission scolaire avec l'installation de nouvelles bornes de dernière technologie.

Le Service des technologies de l'information a réalisé son inventaire des ressources informationnelles, sa programmation annuelle des ressources informationnelles ainsi que sa planification triennale des projets et des activités des ressources informationnelles et a transmis le tout à la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des réseaux de l'éducation.

Le STI supporte un parc informatique de 5000 ordinateurs et de 600 tableaux numériques interactifs, un réseau sans fil et un réseau de fibres optiques de 180 kilomètres.



Bilan du Service de la formation professionnelle, du Service de la formation générale des adultes et du Service aux entreprises en 2013-2014

Formation générale des adultes 2013-2014 Service aux entreprises 2013-2014

- Pour une 5^e année, le Centre de l'éducation des adultes Sainte-Thérèse, dans le cadre du projet « Je rénove mon métier », a construit la maison attribuée dans le cadre de la Loto-Maison/Union-Vie. Ce projet, mené en collaboration avec le Centre local d'emploi de Drummondville permet à des adultes de 18 à 25 ans de participer à la construction d'une maison tout en développant des habiletés visant leur intégration sur le marché du travail.
- Dans un souci d'harmonisation des pratiques évaluatives, le Centre de l'éducation des adultes s'est doté d'un guide des normes et modalités d'évaluation des apprentissages.
- Afin de favoriser la réussite éducative d'un plus grand nombre d'élèves, le secteur de la formation des jeunes et le secteur de la formation des adultes ont uni leurs efforts pour construire des outils de référence qui favorisent la mise en place d'un continuum de services et assurent un meilleur suivi à l'élève.
- L'année 2013-2014 fut mouvementée au Service aux entreprises de la Commission scolaire des Chênes (SAE-CSDC). Tout près de 300 projets ont été initiés, de nombreux ayant une portée nationale. Qu'on parle de la formation des préposés en résidences privées pour aînés ou de la logistique entourant le déplacement de l'Unité mobile de formation en collaboration avec le CEFRIO. Pour ces projets, le SAE-CSDC dépasse les limites de son territoire. Par contre, il est bien présent localement, entre autres pour des formations adaptées au secteur du métal ou en transport et manutention. Bien que 2013-2014 ait marqué la fin de l'alliance avec la formation continue du Cégep de Drummondville, le SAE-CSDC démontre bien qu'il continue à jouer un rôle actif dans le perfectionnement des travailleurs.

Formation professionnelle 2013-2014

- Les activités pour promouvoir la formation professionnelle ont encore une fois été nombreuses; entre autres : le Carrefour des professions d'avenir pour la région Centre-du-Québec, les Défis de la FP, l'activité « Élève d'un jour » avec les élèves de 3^e secondaire et les journées VIP métal.
- Plusieurs actions ont été réalisées dans le secteur de la fabrication mécanique, à la suite d'une étude sur les raisons et les impacts sur les entreprises, de la baisse importante d'inscriptions au DEP en techniques d'usinage et au DEP en opération d'équipements de production. L'adaptation du programme d'opération en équipements de production (en enseignement individualisé et en alternance-travail-études), le démarchage pour débiter (en collaboration avec des entreprises) une cohorte pour l'Attestation de spécialisation professionnelle en matriçage (entente de collaboration avec plusieurs entreprises pour adapter l'offre de formation et aider au recrutement pour le DEP en techniques d'usinage), ont été réalisés.
- La commission scolaire a reçu l'autorisation permanente pour offrir le DEP en mécanique de véhicules lourds routiers, de même qu'une subvention pour l'aménagement des locaux situés à Saint-Germain-de-Grantham pour accueillir la première cohorte d'élèves.
- Les élèves des deux programmes offerts en concomitance DES-DEP ont intégré le programme SPRINT pour la formation générale aux jeunes assurant ainsi une offre de formation plus adaptée aux besoins de ces élèves.



Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2013-2014

BUT 1 L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Objectif 1 Augmenter de 12,20 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, pour atteindre 78,00 % d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|--|--|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|
| Cohortes | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Après 7 ans | Jun 2012 | Jun 2013 | Jun 2014 | Jun 2015 | Jun 2016 | Jun 2017 | 2018 |
| Cibles annualisées dans la CP | | 70,00 % | | | | | |
| Proportion des élèves qui obtiennent un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans | 65,80 % | 71,60 % | | | | | 78,00 % |
| Commentaires sur les résultats | 71,60 % des élèves qui ont débuté en 1 ^{er} secondaire à la CS en 2006 ont obtenu un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans, soit après 7 ans de fréquentation. Ce taux est en hausse de 5,80 % par rapport à l'année précédente. Chez les garçons, le taux de diplomation est de 66,1 % comparativement aux filles, pour qui le taux se situe à 76,90 %. | | | | | | |

Objectif 2 Diminuer de 10 points de pourcentage le taux de sorties sans diplôme ni qualification d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|---|---|-------------------|----------------|-----------|-----------|-----------|--|
| Années des données de référence | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2018 |
| Nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification avant l'âge de 20 ans. | 24,90 % | 23,00 % | 21,30 % | ND | | | 14,90 % |
| Commentaires sur les résultats | Le taux de décrochage pour l'année 2011-2012 est de 21,30 %. Une légère amélioration de 1,70 % par rapport à l'année 2010-2011. Par ailleurs, le taux de décrochage pour l'année 2012-2013 n'est toujours pas disponible. | | | | | | |

Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2013-2014

BUT 2 L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Objectif 1 Maintenir le taux de réussite au volet écriture en français 5^e secondaire afin qu'il soit à plus de 85,00 % (supérieur à la moyenne provinciale), d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|---|--|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|
| Années des données de référence | Juin 2011 | Juin 2012 | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Taux de réussite en français de 5 ^e secondaire au volet écriture | 84,70 % | 83,30 % | 80,70 % | 70,20 % | | | | 85,00 % |
| Commentaires sur les résultats | Le taux de réussite des élèves de 5 ^e secondaire au volet écriture est passé de 80,70 % en juin 2013 à 70,20 % en juin 2014 soit une baisse de 10,50 %. Par ailleurs, ce pourcentage est inférieur de 8,10 % au taux de réussite de la Province. Le taux de réussite des élèves de 5 ^e secondaire à l'épreuve unique d'écriture du MELS est quant à lui en baisse de 11,60 % par rapport à l'année 2012-2013, passant de 77,10 % à 65,50 % en 2013-2014. | | | | | | | |

Objectif 2 Maintenir le taux de réussite en français, 5^e secondaire, compétence lecture, à plus de 85,00 % d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|---|---|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|
| Années des données de référence | Juin 2012 | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Taux de réussite en français 5 ^e secondaire, Lecture | 89,30 % | 88,80 % | | | | | 85,00 % |
| Commentaires sur les résultats | Le taux de réussite en lecture de nos élèves en 5 ^e secondaire pour juin 2014 est passé de 89,30 % à 88,80 %. Nous sommes donc légèrement en baisse. | | | | | | |



Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2013-2014

BUT 2 L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

Objectif 3 Augmenter de 8,8 points de pourcentage le taux de réussite en français, aux épreuves obligatoires de lecture de fin du 1^{er} cycle du secondaire d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée (révisée) à la fin de la convention de partenariat |
|--|--|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|
| | | Années des données de référence | Juin 2012 | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | |
| Taux de réussite en français lecture à l'épreuve obligatoire du 1 ^{er} cycle du secondaire. | 62,19 % | 71,56 % | 64,03 % | | | | 71,00 % |
| Commentaires sur les résultats | Le taux de réussite à l'épreuve a diminué de 7,53 %. La progression n'est pas constante. | | | | | | |

Objectif 4 Augmenter de 8 points de pourcentage le taux de réussite en français, 1^{er} cycle du secondaire, compétence écriture d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|---|--|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|
| | | Années des données de référence | Juin 2012 | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | |
| Taux de réussite en français écriture du 1 ^{er} cycle du secondaire. | 77,00 % | 85,00 % | 80,12 % | | | | 85,00 % |
| Commentaires sur les résultats | Même si les résultats de 2014 sont supérieurs à ceux de 2012, on constate que cette cohorte présente plus de difficultés que la cohorte 2013. Ces résultats incluent la note à l'épreuve ainsi que la note de l'école. | | | | | | |

Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2013-2014

BUT 2 L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

Objectif 5

Augmenter de 1,6 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve d'écriture du MELS, 6^e année afin qu'il atteigne 90,00 % d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|--|--|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|
| Années des données de référence | Juin 2012 | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Taux de réussite à l'épreuve d'écriture, français 6 ^e année | 88,40 % | 91,20 % | 91,80 % | | | | 90,00 % |
| Commentaires sur les résultats | La cible visée à la fin de la convention de partenariat est déjà atteinte avec le taux de réussite de 91,80 %. | | | | | | |

Objectif 6

Augmenter de 12,5 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve de lecture du MELS, 6^e année afin qu'il atteigne 90,00 % d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|--|---|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|
| Années des données de référence | Juin 2012 | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Taux de réussite à l'épreuve de lecture, français 6 ^e année | 77,50 % | 83,20 % | 81,20 % | | | | 90,00 % |
| Commentaires sur les résultats | Le taux de réussite s'est amélioré de 3,70 % par rapport à juin 2012. | | | | | | |



Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2013-2014

BUT 2 L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

Objectif 7

Augmenter de 5 points de pourcentage le taux de réussite en français, aux épreuves obligatoires de lecture du 1^{er} cycle du primaire afin qu'il atteigne 98,00 % d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|--|---|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|
| Années des données de référence | Juin 2012 | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Taux de réussite à l'épreuve de lecture, français 2 ^e année | 93,00 % | 94,40 % | 94,60 % | | | | 98,00 % |
| Commentaires sur les résultats | Une légère progression du taux de réussite est constatée aux épreuves de français au 1 ^{er} cycle. | | | | | | |

BUT 3 L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.

Objectif 1

Augmenter de 10 points de pourcentage d'élèves qui obtiennent une qualification au terme du parcours de formation CFMS et de 4 points de pourcentage pour une qualification CFPT d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|---|--|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|
| Années des données de référence | Juin 2011 | Juin 2012 | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Taux de qualification des élèves inscrits au CFMS | 74,00 % | 58,62 % | 75,38 % | 70,27 % | | | | 84,00 % |
| Taux de qualification des élèves inscrits au CFPT | 66,00 % | 87,50 % | 72,73 % | 85,71 % | | | | 70,00 % |
| Taux global de qualification (CFMS et CFER) | 70,10 % | 70,40 % | 74,49 % | 76,92 % | | | | |
| Commentaires sur les résultats | Le taux de qualification des élèves inscrits en FMS et au CFER est en hausse et se situe à 76,92 %. Ce qui permet à ces élèves d'obtenir une certification reconnue par le MELS. | | | | | | | |

Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2013-2014

BUT 3 L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (suite).

Objectif 2

Diminuer le taux de décrochage des garçons en formation générale des jeunes, de 10 points de pourcentage d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|---|
| | | Années des données de référence | Jun 2012 | Jun 2013 | Jun 2014 | Jun 2015 | Jun 2016 | |
| Taux de décrochages des garçons en FG | 33,20 % | 26,80 % | ND | ND | | | | 23,20 % |

Commentaires sur les résultats

Le taux de décrochage chez les garçons est en baisse. La cible est en voie d'être atteinte.

Objectif 3

Augmenter le taux de diplomation des garçons en formation générale des jeunes, de 10 points de pourcentage d'ici 2018.

| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
|--|---------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|
| | | Cohortes | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2010-2011 | |
| Après 7 ans | Jun 2013 | Jun 2014 | Jun 2015 | Jun 2016 | Jun 2017 | Jun 2018 | |
| Taux de diplomation des garçons en FGJ | 57,10 % | 66,10 % | | | | | 67,10 % |

Commentaires sur les résultats

Le taux de diplomation des garçons a augmenté de 9,00 %. La cible est en voie d'être atteinte.



Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2013-2014

BUT 4 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

| Objectif 1 | | Augmenter à 100,00 % le taux d'établissements au primaire ayant implanté un programme pour favoriser des comportements adéquats d'ici 2018. | | | | |
|--|---|---|------------------|------------------|------------------|--|
| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
| Années des données de référence | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Taux d'établissements au primaire | 60,00 % | 80,00 % | | | | 100,00 % |
| Commentaires sur les résultats | La majorité des écoles ont implanté le programme L'Allié au primaire. Il s'agit d'un programme qui vise le développement de la compétence sociale des jeunes et de la résolution de conflit. 16 rencontres d'entraînement aux habiletés sociales et à la résolution de conflits interpersonnels ont été offertes en 5e année par les professionnelles de l'école. | | | | | |

| Objectif 2 | | Augmenter à 100,00 % le taux d'établissements primaires ayant mis en place le programme « Ma cour, un monde de plaisir » qui vise à augmenter l'activité physique chez les jeunes et à diminuer les conflits sur la cour. | | | | |
|--|--|---|------------------|------------------|------------------|--|
| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
| Années des données de référence | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Taux d'établissement au primaire ayant implanté le programme « Ma cour, un monde de plaisir ». | 60,00 % | 80,00 % | | | | 100,00 % |
| Commentaires sur les résultats | Les établissements ont mis en place des activités physiques tant à l'heure du midi qu'au niveau des récréations au primaire. | | | | | |

Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat en 2013-2014

BUT 5 L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

| | | | | | | |
|--|--|--------------------------|------------------|------------------|------------------|--|
| Objectif 1 | Augmenter de 3 points de pourcentage le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP pour atteindre 261 élèves d'ici 2018. | | | | | |
| Indicateurs | Situation de départ | Résultats obtenus | | | | Cible visée à la fin de la convention de partenariat |
| Années des données de référence | Juin 2013 | Juin 2014 | Juin 2015 | Juin 2016 | Juin 2017 | Juin 2018 |
| Nombre d'élèves de moins de 20 ans en FP | 253 | NA | | | | 261 |
| Commentaires sur les résultats | Les données de départ proviennent du système AGIR et n'ont pas encore été publiés pour l'année 2013-2014. Cependant, nos indicateurs maison indiquent un recul de 3,00 % du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP. | | | | | |



Rapport annuel du protecteur de l'élève

Année scolaire 2013-2014 (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014)

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique et au Règlement concernant le traitement des plaintes de la Commission scolaire des Chênes, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

J'ai traité 9 plaintes :

9 de ces plaintes étaient recevables ;

- > **2 plaintes** ayant fait l'objet d'une enquête et d'un rapport du Protecteur de l'élève.
 - Une plainte non complètement traitée en juin dernier
 - Une nouvelle plainte
- > **4 plaintes** ont été acheminées au secrétaire général pour traitement à l'interne
- > **3 plaintes** ont reçu un traitement « ad hoc »
 - Deux plaintes ayant fait l'objet d'une médiation et qui se sont soldées par une conclusion favorable
 - Une plainte ayant fait l'objet de quelques démarches de vérification auprès des instances concernées de la Commission scolaire et s'étant finalement avérée non fondée.

Diverses demandes d'information ont aussi été traitées et acheminées aux instances concernées.

Je n'ai été informée d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence. Toutefois, un transfert d'élève a été effectué pour le bien des élèves concernés.

Pour cette année, je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence même si quelques situations ont été portées à mon attention

Dominique Paillé

Protecteur de l'élève



Reddition de comptes en regard de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation*

À la suite à l'adoption de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école*, par l'Assemblée nationale en 2012, toutes les écoles de la Commission scolaire des Chênes avaient à élaborer un « plan de lutte », lequel devait être en vigueur en décembre 2012. Dans la présente Loi, on entend par :

1. 1° «intimidation» : *tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;*

3° «violence» : *toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.*

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est requis de « *faire mention dans le rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.* »

Les situations portées à la connaissance de la direction générale ont été analysées en fonction des définitions d'intimidation et de violence stipulées dans la loi. La compilation qui suit a été faite selon les indications reçues. Pour chacune des écoles, les données sont transposées en un seul tableau suivant la règle de conversion suivante :

Nombre d'événements
selon le tableau de compilation

Fréquence à inscrire
au tableau synthèse de la
commission scolaire pour l'école (page suivante)

Aucun

Jamais

Moins de 10 % d'événements déclarés

Rarement

10 % et plus, mais moins de 20 % d'événements déclarés

Parfois

20 % et plus, mais moins de 50 % d'événement déclarés

Assez souvent

50 % et plus, mais moins de 75 % d'événement déclarés

Souvent

75 % et plus

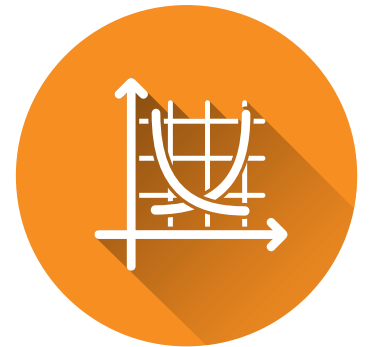
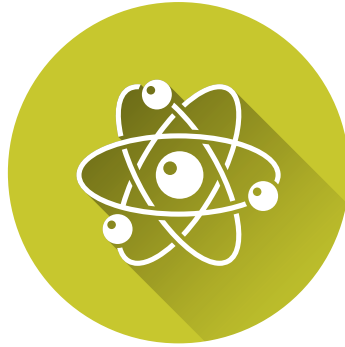
Très souvent

Tableau synthèse de la commission scolaire 2013-2014

Nature des événements déclarés par les directeurs d'école au directeur général et proportion des plaintes déposées auprès du protecteur de l'élève

| ÉCOLE | INTIMIDATION | | | | VIOLENCE | | | | TOTAL % des événements déclarés au directeur général de la commission scolaire | PROPORTION des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève |
|---|---------------|---------------|----------|---------------------------------------|---------------|---------------|----------|---------------------------------------|---|--|
| | PHYSIQUE | VERBALE | ÉCRITE | ÉLECTRONIQUE (CYBER- AGRESSION) | PHYSIQUE | VERBALE | ÉCRITE | ÉLECTRONIQUE (CYBER- AGRESSION) | | |
| Christ-Roi | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Souvent | Parfois | Jamais | Jamais | Parfois | Aucune |
| Duvernay | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Parfois | Parfois | Jamais | Jamais | Souvent | Aucune |
| Bruyère | Jamais | Rarement | Jamais | Jamais | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Saint-Charles | Jamais | Rarement | Rarement | Jamais | Rarement | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Aucune |
| Saint-Louis-de-Gonzague | Rarement | Parfois | Jamais | Jamais | Assez souvent | Assez souvent | Jamais | Jamais | Rarement | Aucune |
| L'Orée-des-Bois | Rarement | Parfois | Jamais | Jamais | Très souvent | Jamais | Jamais | Jamais | Souvent | Aucune |
| L'Avenir | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Rarement | Aucune |
| Saint-Majorique | Jamais | Parfois | Jamais | Jamais | Parfois | Rarement | Jamais | Jamais | Assez souvent | Aucune |
| Saint-Eugène | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Parfois | Aucune |
| Notre-Dame-du Rosaire/ Sainte-Marie | Assez souvent | Assez souvent | Jamais | Assez souvent | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Assez souvent | Aucune |
| Notre-Dame de Durham-Sud | | | | | | | | | | |
| Sainte-Jeanne D'Arc | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Rarement | Jamais | Jamais | Rarement | Aucune |
| Lefebvre | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Saint-Nicéphore | Rarement | Assez souvent | Jamais | Jamais | Souvent | Rarement | Jamais | Jamais | Très souvent | Aucune |
| Roméo-Salois et Jésus-Adolescent | Jamais | Rarement | Jamais | Jamais | Assez souvent | Parfois | Rarement | Rarement | Très souvent | Aucune |
| Saint-Pie X | Jamais | Jamais | Jamais | Rarement | Assez souvent | Assez souvent | Jamais | Jamais | Rarement | Aucune |
| Saint-Simon L'Aquarelle | Rarement | Assez souvent | Jamais | Rarement | Souvent | Assez souvent | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Cyrille-Brassard | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Souvent | Assez souvent | Jamais | Jamais | Assez souvent | Aucune |
| Saint-Guillaume | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Très souvent | Jamais | Jamais | Jamais | Assez souvent | Aucune |
| Saint-Joseph | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Parfois | Jamais | Rarement | Très souvent | 1 |
| Saint-Félix-de-Kingsey | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Des 2 Rivières | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Quatre-Vents | Jamais | Assez souvent | Jamais | Assez souvent | Assez souvent | Jamais | Jamais | Jamais | Assez souvent | Aucune |
| Saint-Bonaventure | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Souvent | Assez souvent | Jamais | Jamais | Assez souvent | Aucune |
| Saint-Jean Wickham | Jamais | Parfois | Jamais | Jamais | Souvent | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Notre-Dame-du-Bon-Conseil | Jamais | Rarement | Jamais | Jamais | Rarement | Parfois | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Carousel | Jamais | Rarement | Jamais | Jamais | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Saint-Étienne | Jamais | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Saint-Pierre | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Jamais | Aucune |
| Frédéric-Tétrault Immaculée Conception | Rarement | Rarement | Jamais | Jamais | Assez souvent | Rarement | Jamais | Jamais | Rarement | Aucune |
| Marie-Rivier | Rarement | Très souvent | Jamais | Rarement | Parfois | Jamais | Jamais | Jamais | Assez souvent | Aucune |
| Jeanne-Mance | Rarement | Parfois | Jamais | Jamais | Assez souvent | Parfois | Jamais | Jamais | Souvent | Aucune |
| La Poudrière | Souvent | Rarement | Jamais | Rarement | Rarement | Assez souvent | Rarement | Rarement | Assez souvent | Aucune |
| Jean-Raimbault | Parfois | Assez souvent | Rarement | Rarement | Parfois | Assez souvent | Jamais | Rarement | Assez souvent | Aucune |
| École des parcours | Rarement | Assez souvent | Rarement | Rarement | Rarement | Assez souvent | Rarement | Rarement | Assez souvent | Aucune |





COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES
www.csdeschenes.qc.ca

457, rue des Écoles, Drummondville (Québec) J2B 6X1
 Téléphone : 819 478-6700

